

NOUVELLES

M. le Dr CHARLES MONOD, de Paris, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, auteur d'un ouvrage très important de médecine opératoire, et père de notre confrère, le Dr Fernand Monod, est à Montréal depuis quelques semaines.

Les médecins de Montréal lui ont offert un banquet de 100 couverts au Club Lafontaine, le 24 septembre.

Affluence nombreuse, jolis discours, bel entrain, voilà le bilan de la soirée qui a été très agréable. *L'Union Médicale* adresse ses salutations empressees au très distingué visiteur.

L'ÉCOLE DE PHARMACIE a inauguré l'année par une brillante séance publique.

Nous aurons désormais des élèves en pharmacie qui suivront des cours réguliers à l'Université Laval, où des professeurs attentifs s'efforceront de leur inculquer les notions scientifiques, qui en feront les meilleurs collaborateurs des médecins.

NOTRE AMI ET CO-DIRECTEUR, le Dr Dubé, va de mieux en mieux. Il est certain qu'il fera sa consultation d'ici quelque temps. Ses nombreux amis sont enchantés de l'issue favorable d'une maladie aussi grave.

LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE MONTÉAL reprendra ses séances régulières le mardi, 2 octobre, à 8 $\frac{3}{4}$ heures du soir très précises.

Tous les membres sont priés d'assister à cette séance.

Nous donnons ci-dessous les clauses des statuts et règlements importants à connaître:

Art. 3 (a). — Les membres titulaires sont choisis parmi les médecins habitant l'île de Montréal.

Art. 4 — Les membres titulaires ont seuls voix délibérative, ils peuvent seuls faire partie des commissions, prendre part aux élections et faire partie du bureau.

Art. 5. — Les conditions de toute candidature pour les places de titulaires, sont: 1° d'être médecin licencié; 2° d'avoir adressé à la Société une demande écrite spéciale contresignée par deux membres titulaires.

Art. 7. — Toutes les élections se font au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents.